

9) 4) Emploi reliquat allocation scolaire 1960-1961.

Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir approuver l'utilisation du reliquat de l'allocation scolaire 1960 - 1961, soit la somme de 2.540.107.fr.

- en dépenses à l'art. 2141 :	
acquisition mobiliers scolaires.....	2.507.895. frs.
Article 633 : Abonnement au Bulletin Officiel de l'Education Nationale et au Bulletin d'Information.....	30.025.- "
Article 691 : denrées alimentaires (cantine scolaires).....	2.687. "
	<hr/>
	2.540.107. frs.

Approuvé à l'unanimité.